

À Sebta, le nombre de migrants mineurs marocains a drastiquement baissé

03.08.2023 À Sebta, le nombre de migrants mineurs marocains a drastiquement baissé

L'enclave espagnole de Sebta compte actuellement le nombre le plus bas de mineurs immigrés en provenance du Maroc, soit 110 enfants, contre plus d'un millier en mai 2021.

Comme l'ont indiqué mercredi à EFE des sources du gouvernement de Sebta, le nombre de mineurs a diminué progressivement au cours des derniers mois en raison des regroupements familiaux, des transferts vers d'autres régions autonomes (qui s'élèvent à près de 200) ou parce qu'ils ont quitté volontairement et illégalement la péninsule.

Ainsi, Sebta accueille actuellement 110 enfants au centre de relogement La Esperanza, les autres lieux alternatifs où étaient accueillis les mineurs en provenance du Maroc ayant été fermés.

Le retour de 55 mineurs au Maroc en août 2021 est toujours en attente d'une résolution judiciaire, un fait pour lequel la déléguée du gouvernement de l'époque, Salvadora Mateos, et la conseillère de la présidence et vice-présidente du gouvernement de Sebta, Mabel Deu (PP), sont poursuivies pour violation de la loi dans ce processus.

Toutes deux ont affirmé que les mineurs ont été remis avec toutes les garanties légales basées sur l'accord signé entre l'Espagne et le Maroc en 2007.

À LIRE AUSSI

- Sebta : près d'un millier de migrants mineurs sont toujours dans l'enclave espagnole
- Sebta : un tribunal espagnol confirme l'illégalité du renvoi de mineurs vers le Maroc l'an dernier
- Sebta : un ex-politicien espagnol accusé d'abus sexuels sur des migrants mineurs

Le 30 juin dernier, le tribunal supérieur de Justice d'Andalousie avait confirmé que le renvoi au Maroc de mineurs arrivés au printemps 2021 dans l'enclave espagnole de Sebta était illégal et que leurs droits avaient été bafoués lors de cet épisode migratoire.

Les mineurs isolés étaient, en effet, ramenés au Maroc sans avoir eu accès à un avocat et sans avoir pu se faire entendre, alors que les renvois vers le pays d'origine doivent être *“assortis d'une série de garanties”* pour être conformes au droit, affirmait en août dernier Patricia Fernández Vicens, avocate de l'une des ONG.

Source

: https://telquel.ma/instant-t/2023/08/03/a-sebta-le-nombre-de-migrants-mineurs-marocains-a-drastiquement-baisse_1824753/